

REGLEMENT DU FUN TRAIL

novembre 2018

FUN EVENTS organise la 9^{ième} édition de sa course à pied pédestre baptisée «Fun Trail» le **samedi 17 novembre 2018**. Les épreuves comprennent deux courses balisées sur chemins existants : 20 et 12 Kms qui se dérouleront une première fois de jour (départ 13h30 et 14h) et une seconde fois, de nuit (départ à 18h et 18h30).

COORDONNEES DE L'ASSOCIATION FUN EVENTS :

FUN EVENTS	Site internet : http://funevents.free.fr
Lionel Boimard	Mail : funevents@club-internet.fr
15 passage Adrienne	funtrail.org@yahoo.fr
95800 Cergy st Christophe	Tél. : 06.84.58.41.29

FUN EVENTS est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs. Par le seul fait de s'inscrire, les concurrents déclarent avoir pris connaissance et accepter le règlement dans sa totalité.

CONSEILS PHYSIQUES :

Les Épreuves FUN EVENTS sont ouvertes à toutes et à tous mais nécessitent une bonne condition physique et un minimum d'entraînement.

Les activités de pleines natures demandent souvent engagement de soi et chacun doit être conscient des risques liés à la pratique du sport nature.

L'effort en endurance, nécessite un entraînement et un matériel minimum. Soyez conscient de votre niveau et de la qualité de votre matériel.

On ne part pas pour 12 ou 20 kms de course nature sans eau, ni ravitaillement solide. A ce titre, FUN EVENTS peut être amené à demander du matériel obligatoire pour participer à l'une de ces épreuves.

CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCES:

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

FUN EVENTS vous conseil de faire écrire en toutes lettres les sports pratiqués et de ne pas omettre la mention « **en compétition** ».

Le certificat devra être déposé en ligne lors de l'inscription sur <https://fun-trail.adeorun.com/>, ou présenté au retrait des dossards le jour de la course.

- soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).

ASSURANCE. :

L'association FUN EVENTS est couverte en responsabilité civile.

Les membres adhérents sont également couverts dans le cadre de leur pratique sportive pour les sports pratiqués dans le cadre des activités de FUN EVENTS.

Il convient aux participants de vérifier qu'ils sont bien couverts par leur assurance personnelle pour la pratique de sport en compétition. Prendre une licence dans un club affilié peut-être une solution.

SECURITE :

FUN EVENTS s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

FUN EVENTS impose le respect du code de la route.

Aucune priorité de passage n'est accordée au participant d'une épreuve FUN EVENTS.

Des signaleurs seront positionnés aux traversées de routes afin de stopper momentanément les participants si nécessaires.

Des équipes de fermeture des parcours seront mises en place dès les départs et ne laisseront pas le dernier concurrent seul.

Le non respect des consignes de sécurité entraînera l'exclusion sur le champ du participant.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

- Certificat médical de moins d'un an obligatoire ou licence en cours de validité pour tous les participants !

- Le 12km est ouvert à partir de la catégorie Cadets (+ de 16 ans)

- Le 20km est ouvert à partir de la catégorie Junior (+ de 18 ans)

- Le cumul de course est ouvert à partir de la catégorie Espoir (+ de 20 ans).

- Les mineurs devront présenter une autorisation parentale lors de l'inscription ou au plus tard au retrait des dossard.

PARCOURS et BARRIERE HORAIRE :

Le 12 km est une boucle unique d'environ 350 m D+

Le 20 km reprend le parcours du 12 km et reboucle sur la deuxième partie du parcours du 12 KM. Environ 500 m D+

Les départs seront donnés à environ 300m de la base de vie. Le déplacement sur la zone de départ impose le respect du code de la route. Des équipes vous guideront sur le trajet une fois le briefing de course terminée.

Une barrière horaire sur le 20 km est fixée à 1h50 au km 12. (Fin de la premier boucle). Les coureurs du 20km qui arriveront après ce délai seront stoppés par l'encadrement de course.

DISPOSITIF PREVENTIF DE PREMIERS SECOURS

L'association FUN EVENTS a passé, à l'occasion du FUN TRAIL, une convention avec **UNITE MOBILE DE PREMIER SECOURS, UMPS95, 8 rue du Fief à Cavan, 95800 COURDIMANCHE**

L'UMPS95 mettra en oeuvre les moyens nécessaires pour assurer le dispositif préventif de premiers secours pendant toute la durée des épreuves du FUN TRAIL. En l'occurrence, il sera mis en place un service médical composé de deux équipes de secouristes, une équipe fixe avec une ambulance positionnée au départ/arrivée et une équipe mobile.

Des repères, en lettre, seront positionnés le long du parcours de telle façon qu'un participant, en appelant un organisateur, pourra lui indiquer sa localisation. Le numéro de l'organisateur se trouvera au dos de son dossard.

Cet organisateur assurera la liaison avec l'UMPS95 pour leur permettre de se rendre sur les lieux de l'incident.

En cas d'incident important, un avis médical, au numéro d'appel 15, sera systématiquement pris.

EQUIPEMENT ET MATERIEL

Nous rappelons que les deux distances du FUN TRAIL seront parcourues **en totale autonomie**. Afin de se préserver de petits désagréments, voici la liste du matériel conseillé ou obligatoire.

Des chaussures running peuvent faire l'affaire mais nous vous conseillons des chaussures de trail.

Les bâtons de marche sont tolérés, mais uniquement pour les marcheurs qui prendront le Départ obligatoirement en fin de peloton. Pour des raisons de sécurité, les bâtons sont interdits aux coureurs.

L'équipement personnel obligatoire porté par chaque concurrent au cours de la course est le suivant :

Pour le TRAIL de JOUR

- un téléphone portable,
- 50 cl d'eau minimum et des vivres pour la durée de la course,
- une veste imperméable (décision prise le jour de la course en fonction de la météo)

Pour le TRAIL de NUIT en plus de l'équipement pour le trail de jour ci-dessus

- une lampe, le mieux étant une lampe frontale pour laquelle le participant se soit assuré qu'elle fonctionne et que son alimentation suffira jusqu'à la fin de la course.

INSCRIPTIONS :

Sauf cas exceptionnel explicitement validé par l'organisation, **les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site <https://fun-trail.adeorun.com/>**, y compris pour les clubs/groupes (possibilité de paiement différé par chèque ou virement dans ce dernier cas).

REVENTE OU CESSION DE DOSSARD :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée sans remboursement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

REMBOURSEMENT OU TRANSFERT DE DOSSARD :

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs **au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve**. Il vous est donc possible de transférer votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

DROIT A L'IMAGE

Par simple fait de participer aux manifestations FUN EVENTS, les participants cèdent sans contre partie leurs droits à l'image photo et vidéo à FUN EVENTS et ces partenaires sans restriction de durée.

INFORMATIONS ET LISTE DES INSCRITS :

Les informations sont disponibles sur le site <http://funevents.free.fr/>. FUN EVENTS encourage vivement les participants à se rendre sur ce site pour prendre connaissance des éventuelles dernières informations. Cependant, pour transmettre les informations que l'organisateur jugera importantes, nous encourageons également les participants à fournir une adresse mail valide.

La liste des inscrits sera consultable sur la plateforme de gestion des inscriptions <https://fun-trail.adeorun.com/>

Le simple fait de fournir son adresse mail autorise FUN EVENTS à utiliser cette adresse mail pour envoyer au participant, des informations, des news, sur des événements à venir.

LOTS ET CATEGORIES :

- Les courses 12 km et 20 kms seront récompensées pour les premiers de chaque catégorie (H et F) et pour les trois premiers au scratch (H et F)
- La distance marathon sera récompensée pour les premiers de chaque catégorie(H et F),
- Une seule récompense par concurrent par course. (Le premier au scratch ne reçoit qu'un lot pour les scratch et la catégorie). Par contre, un concurrent qui fait 2 courses peut recevoir 2 récompenses. **(Catégories : H et F : 18-39 / 40-46 / 47 et +)**

ACCUEIL DES PARTICIPANTS :

Des emplacements de stationnement de véhicule seront mis à votre disposition. Si, pour des raisons personnelles vous stationnez dans des zones non matérialisées par l'organisation ou des zones interdit au stationnement, l'association FUN EVENTS se dégage de toutes responsabilités et répercussion (contravention, enlèvement de véhicule,...) liées à un stationnement non réglementaire.

RAVITAILLEMENTS

Un pot de l'amitié sera proposé à l'arrivée.

Durant la course, chacun prévoit ses propres vivres, solide ou liquide. **Autonomie complète.**

ABANDONS

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation ou au PC course, afin d'éviter une mise en oeuvre de recherche inutile.

Des signaleurs en place sur le parcours pourront vous prendre en charge et prévenir le PC Course.

ANNULATION, INTEMPERIES

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

ESPRIT ET PHILOSOPHIE :

FUN EVENTS se réserve le droit d'exclure, sans indemnités, ni préavis, toutes personnes qui auraient un comportement contraire aux bonnes moeurs et aux valeurs respectant les personnes, les biens et la nature ainsi que ceux qui n'auront pas respecté les consignes de sécurité.

Le non respect de ces consignes entraînera l'exclusion sur le champ du participant, sans remboursement possible.